

DOSSIER N° EX078385 - VELO - CC DU PAYS HOUDANAIS - BOUCLE RICHEBOURG BAZAINVILLE (78)

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)

Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017

Imputation budgétaire : 908-87-2041512-187001-200

Action : 18700101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	1 085 600,00 € HT	25,00 %	271 400,00 €
	Montant total de la subvention		271 400,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CCPH COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS
Adresse administrative : 22 PORTE D EPERNON
78550 MAULETTE
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Monsieur JEAN-MARIE TETART, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 novembre 2023 - 31 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La présente demande a pour objectif de réaliser un itinéraire cyclable d'envergure, de près de 12 kilomètres, afin de relier les communes de Richebourg, Tacoignières et Bazainville. Cette liaison cyclable majeure est identifiée comme un itinéraire stratégique intercommunal depuis 2010. Afin de proposer une vision d'ensemble actualisée, la communauté de communes du pays Houdanais est en train de réviser son schéma cyclable.

Cette boucle de 12 kilomètres se compose de 14 sections.

Six sections, en traversée d'agglomérations (Richebourg, Tacoignières, Guignonville et Bazainville) en trafic mixte, dans le respect des préconisations du CEREMA.

- Section 1 : De la rue de la couture à Richebourg jusqu'à la rue des Gascoins (800m environ).
- Section 5 : De l'entrée de la commune de Tacoignières, en traversée de la RD45 jusqu'à la limite sud de la commune au niveau de la rue de la gare (2710m environ).
- Section 8 : Le chemin de la coulisse à Guignonville (100m environ).
- Section 11 : De la RD112 à Bazainville jusqu'à la RD912 (1000m environ).
- Section 12 : La route de Guignonville à Guignonville (620m environ).
- Section 13 : Sur le D112 entrer la route de Guignonville et la route de Richebourg à Guignonville (150m environ).

Ces sections, qui ne sont pas concernées par la subvention, forment un total de 5,4 kilomètres environ.

Deux sections de chaussée centrale à voie banalisée de 5 mètres de large minimum avec des rives d'environ 1,5 mètres de large chacune. Un arrêté interdisant le stationnement sur les rives sera pris.

- Section 6 : De la rue de la gare, en limite d'agglomération de Tacoignières, jusqu'à l'entrée de la voie verte route de Tacoignières (650m environ).

- Section 10 : De la RD112 au niveau de la Ferme du Loup Ravissant jusqu'à la route de Tacoignières à Bazainville (100m environ).

Au total, les CVCB concernent un linéaire de 750 mètres environ.

Six sections de voies vertes de trois mètres minimum de largeur.

- Section 2 : Entre la rue des Gascoins l'aqueduc de l'Avre (500m environ).

- Section 3 : l'aqueduc de l'Avre (400m environ).

- Section 4 : De l'Aqueduc de l'Avre jusqu'à la D45 à Tacoignières (1000m environ).

- Section 7 : De la route de Tacoignières jusqu'à l'allée Gasse à Guignonville (1300m environ).

- Section 9 : Du chemin de la coulisse à Guignonville jusqu'à la RD112 (route de Richebourg) à proximité immédiate du cimetière de Bazainville et de la ferme du Loup Ravissant (850m environ).

- Section 14 : De la RD912, Avenue de Paris, jusqu'à la RD112 en direction de Guignonville (1700m environ)

La signalisation adéquate sera disposée opportunément le long des 5,8 kilomètres environ.

Une attention toute particulière sera apportée à la mise en œuvre d'une signalisation horizontale courbe et adaptée à l'angle de giration des vélos lors des intersections.

Détail du calcul de la subvention :

La communauté de communes du Pays Houdanais n'ayant pas adopté de document stratégique cyclable décliné en plan pluriannuel d'investissement, les aménagements de complétion du maillage cyclable et de résorption des coupures sont subventionnables à 25% avec un plafond de dépense subventionnable de 550 € HT / mètre linéaire.

Concernant la création d'une voie verte et d'une chaussée à voie centrale banalisée allant de Richebourg, en passant par Tacoignières et Guignonville, à Bazainville.

Travaux estimés à 1 355 000 € HT.

Au regard du linéaire de 6 500 mètres environ, le plafond de 3 575 000 € n'est pas atteint.

Le projet est cofinancé à hauteur de 50%. Afin de respecter une participation minimale légale de 30% de la part du maître d'ouvrage, la subvention régionale est limitée à hauteur de 20,3% des dépenses éligibles, soit 271 400 €.

Localisation géographique :

- CC PAYS HOUDANAIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Maitrise d'œuvre	64 000,00	4,72%
Etudes	11 000,00	0,81%
Travaux	1 280 000,00	94,46%
Total	1 355 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	271 400,00	20,03%
Subvention État (attribuée)	677 084,00	49,97%
Fonds propres	406 516,00	30,00%
Total	1 355 000,00	100,00%